



PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN-FINANCEMENT ADDITIONNEL (PREMU)
IDA N° H 6452-CI

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 034/PREMU-FA/CD/2021
POUR LA CONDUITE D'UNE ENQUETE DE SATISFACTION DES BENEFICIAIRES DU
PREMU : ENQUETE A MI-PARCOURS DES IMPACTS DU PROJET DANS LES VILLES INITIALES ET
ENQUETE DE REFERENCE DANS LES VILLES ADDITIONNELLES

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), d'un montant équivalent à **150 millions USD**, pour le financement additionnel des activités du Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Urbain (PREMU-FA). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement de contrat des prestations de services de consultant pour la **conduite d'une enquête de satisfaction des bénéficiaires du PREMU : enquête à mi-parcours des impacts du projet dans les villes initiales et enquête de référence dans les villes additionnelles**.
2. La mission de la firme : L'objectif de la mission est de réaliser une enquête de satisfaction à mi-parcours auprès des populations des villes d'Agboville, Béoumi, Bingerville, Tiassalé, N'Douci, N'Zianouan, Korhogo et Ferkessedougou, bénéficiaires de la phase 1 du PREMU et établir la situation de référence dans les villes de Dabou, Songon, Niakara et Issia.

De manière spécifique, le consultant devra :

- Evaluer le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires sur :
 - la qualité de l'eau,
 - la pression de l'eau au niveau des robinets,
 - la desserte des quartiers en eau,
 - la continuité du service d'eau (nombre moyen d'heures/jour de coupure d'eau),
 - les branchements sociaux,
 - la qualité du service de la SODECI,
 - le traitement des plaintes liées à l'approvisionnement en eau potable,
 - etc.
- mesurer :
 - le niveau de consultation des bénéficiaires et de leur implication/ participation dans le processus de mise en œuvre des activités du projet,
 - la pertinence des ouvrages hydrauliques réalisés au regard des besoins de la population,
 - le niveau de raccordement des ménages au réseau d'eau potable,
 - l'impact du projet sur les sur la qualité de vie des bénéficiaires,
 - etc,
- Identifier :
 - les facteurs majeurs limitant l'accès à l'eau potable aux populations (absence de réseau, cout de raccordement, etc.) ;
 - les raisons de non abonnement des ménages au réseau d'eau potable,
 - les motifs éventuels de résiliation des abonnements (abonnés inactifs) ;
 - les avis, préoccupations et les attentes des populations en matière d'accès à l'eau potable
 - etc.

3. Sans être exhaustif, le consultant accomplira les tâches suivantes :

- la conduite de l'enquête de satisfaction (collecte de données et enquête) dans les centres urbains cibles ;
- l'analyse des données recueillies ;
- la production d'un rapport d'enquêtes présentant le niveau d'accès et de satisfaction en matière d'approvisionnement en eau potable dans chacune des villes bénéficiaires du PREMIUM et du PREMIUM FA, ainsi que les valeurs à mi-parcours ou de référence des indicateurs de satisfaction de l'alimentation en eau potable dans ces villes.

De manière détaillée, le consultant devra :

- élaborer la méthodologie et le plan de l'enquête ;
 - définir les indicateurs clés de satisfaction des bénéficiaires des services d'eau ;
 - élaborer des questionnaires et/ou canevas d'enquêtes ;
 - déterminer un échantillon représentant au moins 10% des ménages de chacun des centres urbains concernés ; 50% de cet échantillon sera constitué de femmes ; deux (02) sous-échantillons représentant respectivement les ménages raccordés actuellement au réseau d'eau courante (abonnés SODECI) et ceux non raccordés, sur la base des taux d'accès à l'eau potable dans chaque centre urbain, constitueront l'échantillon ;
 - assurer la conduite de l'enquête sur le terrain dans les villes d'Agboville, Bingerville, Tiassalé, N'douci, N'zianoua, Beoumi, Korhogo et Ferkessedougou, Dabou, Songon, Niakara et Issia ;
 - traiter et analyser les données d'enquête ;
 - produire un rapport présentant les résultats de l'étude.
4. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objectif de solliciter des Firmes compétentes, en vue d'établir une liste restreinte, pour la **conduite d'une enquête de satisfaction des bénéficiaires du PREMIUM : enquête à mi-parcours des impacts du projet dans les villes initiales et enquête de référence dans les villes additionnelles**.
 5. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de **trois (03) mois**, hors délai d'approbation.
 6. La CC-PRICI, agissant en qualité d'agence fiduciaire du PREMIUM-FA invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, références concernant la bonne exécution de contrats similaires, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients).
 7. La firme sera un Bureau d'études légalement constituée avec au minimum dix (10) années d'expérience dans le domaine des études socioéconomiques, statistiques ou d'impacts de projet. Il doit avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années et de façon satisfaisante au moins trois (03) études d'enquête de satisfaction incluant la collecte, le traitement et l'analyse de données et la présentation des résultats d'enquêtes ménages et socio-économiques, dont au moins deux dans le cadre de projets de développement. Des missions similaires réalisées en Afrique subsaharienne seront un atout.
 8. La Firme sera recrutée suivant la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** sur la base des procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés dans le cadre du Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de la Banque mondiale **version de Juillet 2016, révision Novembre 2017 et Août 2018**.
 9. Les firmes intéressées **doivent retirer les Termes de Références** y afférents à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures (heures locales).
 10. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et en six (6) exemplaires dont un original et/ou en version électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **Mardi 26 Octobre 2021 à 10 heures précises (heure locale)** et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour la conduite d'une enquête de satisfaction des bénéficiaires du PREMIUM : enquête à mi-parcours des impacts du projet dans les villes initiales et enquête de référence dans les villes additionnelles** ».
 11. L'ouverture se fera le même **Mardi 26 Octobre 2021** en séance publique à **10 heures 30 minutes** (heures locales) à l'adresse ci-dessous.
 12. Les Termes de référence sont disponibles sur le site internet : <https://www.prici.ci/up/2109291147.pdf>
 13. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est l'Adresse de dépôt et ouverture des offres :

Cellule de Coordination du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire sise aux Deux- plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802

1^{er} étage à Bureau de la Passation de Marchés

08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d’Ivoire

Tel : (225) 27 22 40 90 90 / 91

Site internet : www.prici.ci

Adresse électronique : gekpini@yahoo.fr avec copie lucrecey@yahoo.fr

-